

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2014

Pol 8291-20
Les nationalismes contemporains

Professeur : Alain-G. Gagnon
Local : A-3455
Téléphone : 987-3000, poste 4544
Courriel : gagnon.alain@uqam.ca

Descriptif du séminaire

Ce séminaire fait le tour des principales théories sur le nationalisme (primordialisme/essentialisme, modernisme, constructivisme, mobilisation des ressources, etc.) et prend en compte les approches émergentes (approches féministes, post-coloniales et autres) dans la discipline. Le nationalisme est analysé à la fois comme fait de l'histoire, mouvement social, idéologie et comme expression d'une loyauté identitaire. La nature plurielle du nationalisme de même que les dynamiques entre nationalisme majoritaire et nationalisme minoritaire sont explorées.

Évaluation

Travail de session (60%). Le travail de session ne peut dépasser vingt-cinq pages dactylographiées à double interligne et doit être remis au plus tard le 1^{er} avril 2014. La date de tombée est ferme. Les sujets traités doivent avoir été approuvés par le professeur avant la 5^e semaine du séminaire. Dans le cadre de ces travaux, il est possible de poursuivre plus avant un questionnement soulevé dans le cadre du séminaire ou d'y aller d'un projet tout à fait original mais l'objet principal doit toucher directement l'un des thèmes traités dans le cours.

Participation en classe (20%). Les étudiants seront appelés à faire ressortir les points saillants des lectures et à soulever des questions de fond permettant d'enrichir les échanges. Les étudiants doivent soumettre deux questions pour les fins de la discussion (une page à simple interligne) à chacun des séminaires et les déposer au bureau de la Chaire (local A-3620, département de science politique) avant 14 heures le jour précédant la rencontre.

Examen maison (20%). Une feuille d'examen sera remise aux étudiants lors du dernier séminaire. Les étudiants auront 48 heures pour compléter cet examen.

Livres recommandés:

Ronald Beiner, dir., (1999) *Theorizing Nationalism*.

Alain Dieckhoff et Christian Jaffrelot, dir., (2006) *Repenser le nationalisme*.

Alain-G. Gagnon, André Lecours, Geneviève Nootens, dir., (2007) *Les nationalismes majoritaires contemporains* (2007) – disponible à la Chaire.

Alain-G. Gagnon and James Tully, *Multinational Democracies*.

Plan du cours

1. Présentation du cours

2. Les contours du nationalisme

- John Hall, « Nationalisms, Classified and Explained » dans Sukumar Periwal, dir., *Notions of Nationalism*, Budapest, CEU Press, 1995, pp.8-33.
- Michael Billig, « Introduction » et « Flagging the Homeland Daily » dans M. Billig, *Banal Nationalism*, Londres, Sage, 1995, pp.1-12, 91-127 (Intro. et ch.5)
- Charles Taylor, « Pourquoi les nations doivent-elles se transformer en États? » dans Charles Taylor, *Rapprocher les solitudes : Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1992, pp.45-68.
- Gérard Bouchard « The Small Nation with a Big Dream : Quebec National Myths » dans *National Myths : Constructed Pasts, Contested Presents*, Londres, Routledge, 2012, pp. 1-23.

3. Les théories du nationalisme 1 : l'école moderniste

- Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Éditions Payot, 1989, (ch.1-4), pp.11-81.
- Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, Paris, Éditions Gallimard, 1992, (Introduction et ch.1), pp. 9-62.
- Benedict Anderson, *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, pp.15-58 (Introduction, ch.1-2.).
- John Breuilly, “Reflections on Nationalism” dans *Philosophy of the Social Sciences*, vol. 15, 1985, pp. 65-73.

4. Les théories du nationalisme 2 : primordialisme et ethno-symbolisme

- Anne-Marie Thiesse, “Les identités nationales, un paradoxe transnational » dans Alain Dieckhoff et Christian Jaffrelot, dir., *Repenser le nationalisme*, pp. 193-226.
- Anthony D. Smith, *Myths and Memories of the Nation*, Oxford, OUP, 1999, p. 3-19 (repris sommairement dans *Nations and Nationalism: A Reader*, pp. 23-31).
- Michael Hechter, « Towards a Theory of Ethnic Change » dans *Internal Colonialism. The Celtic Fringe in British National Development, 1536-1966*, Berkeley, University of California Press, 1975, pp.15-43.
- Jocelyn Maclure, “La reconnaissance engage-t-elle à l'essentialisme? », dans *Philosophiques*, vol. 34, no 1, 2007, pp. 77-96.

5. Les perspectives contemporaines de l'étude du nationalisme

- Eric Hobsbawm, « Le nationalisme à la fin du XX^e siècle » dans E. Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, Paris, Éditions Gallimard, 1992, pp. 209-238.
- James Tully, « On Law, Democracy and Imperialism », Twenty-First Annual Public Lecture, Centre for Law and Society, University of Edinburgh, 10-11 mars, 2005. Consulter: <http://www.law.uvic.ca/demcon/documents/Tully%20Presem%20-%20Edinburgh%20draft%20circulation%20paper.doc>
- Nira Yuval-Davis, « Theorizing Gender and Nation » dans N. Yuval-Davis, *Gender and Nation*, Londres, Sage, 1997, pp.1-25 (ch.1).
- Michael Keating, « Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde post-souverain » dans Alain-G. Gagnon et Jocelyn Maclure, dir., *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, 2001, pp. 67-103.

6. Les types de nationalisme : ethnique/civique/culturel/sociopolitique

- Kai Nielsen, « Cultural Nationalism, Neither Ethnic nor Civic » dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism*, Albany, SUNY Press, 1999, pp.119-130.
- Bernard Yack, « The Myth of the Civic Nation » dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism*, Albany, SUNY Press, 1999, pp. 103-118.
- Jean Leclair « Le fédéralisme comme refus des monismes nationalistes » dans Dimitri Karmis et François Rocher, dir., *La dynamique confiance/méfiance dans les démocraties multinationales*, 2012, pp. 209-243.
- Michel Seymour, « Plaidoyer pour la nation sociopolitique » dans Michel Seymour, dir., *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Montréal, Liber, 1999, p.153-167.

7. Nationalisme et démocratie

- Pierre Elliott Trudeau, « De quelques obstacles à la démocratie au Québec » dans P. E. Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967, pp.105-128.
- Michael Ignatieff, « Nationalism and the Narcissism of Minor Differences » dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism*, Albany, SUNY Press, 1999, pp.91-102.
- Craig Calhoun, *Nations Matter. Culture, History, and the Cosmopolitan Dream*, Londres, Routledge, 2007, pp.147-167.
- Mard Helbling “Nationalism and Democracy: Competing or Complementary Logics?” “Center for Comparative and International Studies, Living Reviews in Democracy, 2009, <http://democracy.livingreviews.org/index.php/lrd/article/viewFile/33/77>

Semaine de lecture (24 au 28 février)

8. Nationalisme et régimes de citoyenneté

- Jane Jenson et Martin Papillon, « Les frontières de la citoyenneté sous tension : les Cris de la Baie James et la redéfinition de la communauté politique canadienne » dans

Jules Duchastel, dir., *Fédéralisme et mondialisation : L'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*, Montréal, Athéna éditions, 2003, pp.133-150.

- Daniel Béland et André Lecours « Canada : Nationalism, Federalism and Social Policy » in *Nationalism and Social Policy*, OUP, 2008, pp. 41-93.
- Martin Papillon et Luc Turgeon, « Nationalism's Third Way? Comparing the Emergence of Citizenship Regimes in Quebec and Scotland » dans Alain-G. Gagnon, Montserrat Guibernau et François Rocher, dirs., *The Conditions of Diversity in Multinational Democracies*, Montréal, IRPP, 2001, pp.315-338.
- Peter Graefe, « Nationalisme et compétitivité : le Québec peut-il gagner si les Québécois perdent? » dans Alain-G. Gagnon, dir., *Québec : État et société*, Montréal, Québec Amérique, 2003, pp.481-503.

9. Les nationalismes minoritaires occidentaux

- Montserrat Guibernau, « Un nationalisme non sécessionniste en Catalogne » dans Michel Seymour, dir., *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, 2002, pp.327-337.
- Hudson Meadwell, « When Voice Encourages Exit: The Politics of Substate Nationalism in the Developed West », dans Keith Archer et Lisa Young, dir., *Regionalism and Party Politics in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 2001, pp.192-208.
- Katherine O'Sullivan See, *First World Nationalisms: Class and Ethnic Politics in Northern Ireland and Quebec*, Chicago, University of Chicago Press, 1986, ch.1-2, pp.1-32, pp.160-170.
- Ferran Requejo "Revealing the Dark Side of Traditional Democracies in Plurinational Societies" in *Nations and Nationalism*, vol. 16, no 1, 2009, pp. 148-168.
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1469-8129.2010.00414.x/abstract>

10. Les dynamiques politiques entre nationalisme majoritaire et nationalisme minoritaire

- Rogers Brubaker, « National Minorities, Nationalizing States, and External National Homelands in the New Europe » dans R. Brubaker, *Nationalism Reframed: Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp.55-76.
- Alain-G. Gagnon, "Les effets du nationalisme majoritaire au Canada" dans *Au-delà de la nation unificatrice : plaidoyer pour un fédéralisme multinational*, Barcelone, Institut d'Estudis Autònoms, 2007, pp. 137-159.
- John McGarry, « Le fédéralisme peut-il contribuer à concilier la diversité ethnique et nationale », Forum des fédérations, *Fédérations*, vol.4, no 1, mars 2004, pp.3-5.
- John Coakley, « Les majorités nationales dans les nouveaux États. Relever le défi de la diversité » dans A. Gagnon, A. Lecours et G. Nootens, dir., *Les nationalismes majoritaires contemporains*, Montréal, Québec Amérique, 2007, pp. 157-189.

11. la politique de reconnaissance et les identités multiples

- Peter H. Russell “La nature déterminante de la notion de confiance dans la politique multinationale du Canada” dans Dimitri Karmis et François Rocher, dir., *La dynamique confiance/méfiance dans les démocraties multinationales*, 2012, pp. 115-136.
- David Miller, « In Defence of Nationality » dans John Hutchinson et Anthony D. Smith, dir., *Nationalism: Critical Concepts in Political Science*, New York, Routledge, 2001, pp.1676-1694
- Daniel Weinstock, « Les « identités » sont-elles dangereuses pour la démocratie » dans Alain-G. Gagnon et Jocelyn Maclure, dirs., *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, 2001, pp.227-250.
- Stephen Tierney, “The Plurinational State: A Normative Challenge” in *Constitutional Law and National Pluralism*, OUP, 2006, pp. 79.

12. Autonomie, autodétermination et sécession

- Will Kymlicka, «Les liens qui nous unissent» dans *La citoyenneté multiculturelle*, 2001, p. 245-271.
- James Tully, « Liberté et dévoilement dans les sociétés plurinationales », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol.1, no 2, 1999, p. 13-36.
- Wayne Norman, *Negotiating Nationalism: Nation-Building, Federalism and Secession in Multinational States*, New York, OUP, 2006 – chapitre 6 “A Federalist Theory of Secession” pp. 170-215.
- Martin Papillon, « Vers un fédéralisme post-colonial? La difficile redéfinition des rapports entre l'État canadien et les peuples autochtones » dans Alain-G. Gagnon, dir., *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions et institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, pp. 461-486.

13. L'avenir du nationalisme

- Stéphane Dion, « Why is Secession Difficult in Well-Established Democracies? Lessons from Quebec », *British Journal of Political Science*, vol.26, no 2, 1996, pp.269-283.
- Elke Winter, *Us, Them, and Others : Pluralism and National Identity in Diverse Societies*, ch. 5 : Nationalist Exclusion and its Remedies”, University of Toronto Press, 2011, pp. 69-88.
- Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot, « Résistance du nationalisme dans un monde globalisé et régionalisé » dans *Repenser le nationalisme : théories et pratiques*, pp. 423-449.
- David Held, « Culture and Political Community – National, Global and Cosmopolitan” in *Nations and Nationalism: A Reader*, pp. 317-327

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Une personne spécialisée reçoit les étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles les mercredis de 16h à 19h.

Règlement no. 18

Article 2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.